

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES DUREES
D'AMORTISSEMENT M57**

D_2025_0251

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-19 de son annexe ;

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre chose.

Les subventions reçues servant à financer un équipement amorti doivent être reprises au même rythme que les amortissements.

La construction du bâtiment regroupant le Campus Etoile, réalisé entre 2020 et 2026, implique un amortissement par composants afin de refléter la durée de vie spécifique de chaque élément.

En outre, les travaux de génie civil pour les installations de points d'apports volontaires n'avaient pas de durée d'amortissement spécifique.

Le tableau des durées d'amortissement doit en conséquence être actualisé.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER la mise à jour du tableau des durées d'amortissement, conformément au tableau joint en annexe. Ce tableau remplacera, à compter du 1er janvier 2026, le tableau précédent, devenu incomplet.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 22/12/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Durées d'amortissement - Budgets norme M57 Applicables au 1er janvier 2026

Bien faible valeur	500 €	€ Budgétaire	Selon Circulaire N°INTB0200059C
--------------------	-------	--------------	---------------------------------

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	Compte d'amortissement
13* Subventions reçues	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables. Les compte 132xx ne sont pas rattachés à un élément de patrimoine.	139*
		Les subventions qui financent des biens dont l'inventaire est saisi par composants, sont amorties sur la durée moyenne d'amortissement du bien	<p>exemple bien acquis 150 000€, subventionné 75 000€. Enregistré dans l'inventaire par composants :</p> <p>100 000€ sur 20 ans. Dotation = 5000€ par an 50 000€ sur 15 ans. Dotation = 3 333,33€ par an 60% du bien est amorti sur 20 ans et 40% du bien est amorti sur 15 ans durée moyenne = 20ans * 60% + 15ans * 40% = 18 ans --> subvention de 75 000€ reprise sur 18 ans Si le calcul donne une durée avec des décimales, la durée est arrondie à l'année supérieure (par exemple 17,12 --> arrondi à 18 ans)</p>	
202	Document urbanisme	10 ans	selon instruction M57 tome 1 - p.123	2802
2031	Frais études	5 ans	<p>Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617. Si les études sont suivies de travaux, elles sont intégrées au coût des travaux. Si les études imputées en 2031 ne sont pas suivies de travaux, elles sont amorties sur 5 ans</p>	28031
2032	Frais recherches et développement	5 ans en cas de réussite 1 an en cas d'echec	Dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte	28032
2033	frais d'insertion	5 ans	<p>Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics relatifs aux marchés d'investissement. Ces frais sont amortis si le projet n'aboutit pas. Les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 annonces et insertions.</p>	28033

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	d'amortissement
204*	Subvention équipement versées	204xx1 - 5 ans 204xx2 - 30 ans 204xx3 - 40 ans	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles imputées au subdivisions du compte 204 "Subventions d'équipement versées" et sont amorties sur une durée de 5, 30 ou 40 ans selon qu'elles financent des biens mobiliers, des bâtiments ou installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national.	2804*
2046	Allocations de Compensation d'Investissement	1 an	les EPCI peuvent imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement, en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.	28046
2051	Concessions et droits similaires	2 ans	Logiciels et licences	2805
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans		28088
2111	Terrains nus	0	Acquisition de terrains nus et tous travaux effectués sur ce terrain (déplacement de compteurs gaz/elec,...)	non amortissable
2112	Terrains de voirie	0		non amortissable
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	Espaces verts	non amortissable
2115	Terrains bâtis	0	Aquisition de terrains avec une construction en dure et tous travaux effectués sur ce terrains (démolition, déplacement de compteurs,...)	non amortissable
2117	Bois et forêts	0		non amortissable
2118	Autres terrains	0		non amortissable
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont inscrits à la subdivision 2121. les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 "bois et forêts"	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	Dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre, ...)	28128
21311	Bâtiments administratifs	0	Exemple : Hôtel d'Agglo	non amortissable
21312	Bâtiments scolaires	0		non amortissable
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	Exemple : Gymnases, foyer ski de fond, tennis, ...	non amortissable
21318	Autres bâtiments publics	0		non amortissable
21321	Immeubles de rapports	30 ans	Bâtiments productifs de revenus	281321
21328	Autres bâtiments privés	30 ans		281328
21351	Installations générales, aménagements des bâtiments publics	15 ans 25 ans 25 ans 15 ans 15 ans 0	Bâtiment public = bâtiment affecté à l'usage direct du public ou affecté à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public Installations chauffages Appareil de levage/ascenseur Génie civil pour installations points d'apports volontaires Installations électriques Installations téléphoniques Autres	281351

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	d'amortissement
21352	Installations générales, aménagements des bâtiments privés	15 ans	Bâtiment privé = bâtiment n'entrant pas dans la définition des bâtiments publics	281352
		25 ans	Installations chauffages	
		15 ans	Appareil de levage/ascenseur	
		15 ans	Installations électriques	
		0	Installations téléphoniques	
0	Autres			
2138	Autres constructions	0	ni bâtiment public, ni bâtiment privé, ni installation générale, agencement, aménagement des constructions	non amortissable
2142	Constructions sur sol d'autrui - immeuble de rapport (acquisition)	30 ans		28142
	Constructions sur sol d'autrui - immeuble de rapport (construction) - dont construction bâtiment IFSI	10 ans	Chapes	28142
		10 ans	Menuiseries intérieures	28142
		10 ans	Métallerie	28142
		10 ans	Sols souples	28142
		15 ans	Electricité	28142
		20 ans	Etanchéité	28142
		30 ans	Appareils de levage	28142
		30 ans	Cloisons, revêtements muraux	28142
		30 ans	Menuiserie extérieures	28142
		40 ans	Etudes et concours	28142
40 ans	Gros œuvre	28142		
40 ans	Plomberie	28142		
2145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	0		non amortissable
2151	Reseaux de voirie	0		non amortissable
2152	Installations de voirie	0	Exemple : Aménagement de trottoirs, aménagements de stationnements, marquages, signalisation,...	non amortissable
21533	Réseaux cablés	10 ans	Acquisition, installation de réseaux cablés	281533
		Durée du contrat	Droit irrévocable d'usage fibre	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans		281568
215731	Matériel roulant de voirie	8 ans	Type épareuse	2815731
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans		2815738
21578	Autre matériel technique	10 ans		281578
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans	Matériel Electroménager/ nettoyage type aspirateur, laveuse, balayeuse :	28158
		10 ans	matériel sportif pour équipement sportif (piscine, gymnase, centre de tir,..) (poteaux, filets, tapis,...)	
		10 ans	Matériel OM (composteur, bacs, abri bacs, colonnes,...)	
		5 ans	Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse, disqueuse, décapeur thermique,..)	
		10 ans	Outillage et machines outils d'atelier (scie à ruban, plieuse,...) outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur,...	
21621	Objet-œuvre d'art	0		non amortissable

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	d'amortissement
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes reçues au titre d'une mise à disposition	15 ans		281721
217321	Immeubles de rapports - bâtiments privés reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans		2817321
217328	Autres bâtiments privés reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans		2817328
21742	Construction du sol d'autrui - Immeubles de rapport - reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans		281742
2175731	Matériel roulant de voirie reçu au titre d'une mise à disposition	10 ans		28175731
2175738	Autre matériel et outillage de voirie reçu au titre d'une mise à disposition	8 ans		28175738
217578	Autre matériel technique reçu au titre d'une mise à disposition	10 ans		2817578
21758	Autres installations, matériel et outillages techniques reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans		281758
217828	Autres matériels de transport reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans		2817828
217831	Matériel informatique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition	3 ans		2817831
217838	Autre matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition	3 ans		2817838
217841	Matériel de bureau et mobilier scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans		2817841
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans		2817848
21785	Matériel de téléphonie reçu au titre d'une mise à disposition	5 ans		281785
21788	Autres reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans		281788
2181	Installation générales, agencements et aménagement divers	5 ans	Compte à ne pas utiliser. Préférer le 2135*	28181
21828	Matériel de transport autres	5 ans	Véhicule léger, véhicule utilitaire	281828
		9 ans	Benne à ordures ménagères BOM	
		8 ans	Autre véhicule lourd	
21831	Matériel informatique scolaire	3 ans	Matériel informatique de l'Ebag	281831
21838	Matériel informatique autre	3 ans		281838

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	d'amortissement
21841	Matériel de bureau et mobilier - scolaire	25 ans	Coffre-forts, armoires fortes, armoires ignifugées de l'Ebag	281841
		10 ans	Autres matériels et mobilier de l'Ebag	
21848	Matériel de bureau et mobilier - autres	25 ans	Coffre-forts, armoires fortes, armoires ignifugées	281848
		10 ans	Autres	
2185	Matériel de téléphonie	5 ans		28185
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	Matériel audiovisuel	28188
		10 ans	Instruments de musique	
		10 ans	Matériel de police (Ethylotest, gilet,...)	
		10 ans	Panneaux de communication	
		10 ans	Autres	
2221	Plantations d'arbres et d'arbustes reçus en affectation	15 ans		28221
2242	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport reçus en affectation	30 ans		28242
2256	Matériel et outillages de défense civile reçus en affectation	10 ans		28256
225731	Matériel roulant de voirie reçu en affectation	8 ans		2825731
225738	Autres matériel et outillage de voirie reçus en affectation	10 ans		2825738
22578	Autre matériel technique reçu en affectation	10 ans		282578
2258	Autres installations, matériel et outillage techniques reçus en affectation	10 ans		28258
2281	Installations générales, agencements et aménagements divers reçus en affectation	10 ans		28281
22828	Autres matériels de transport reçus en affectation	10 ans		282828
22831	Matériel informatique scolaire reçu en affectation	3 ans		282831
22838	Autre matériel informatique reçu en affectation	3 ans		282838
22841	Matériel de bureau et mobilier scolaires reçus en affectation	10 ans		282841
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers reçus en affectation	10 ans		282848
2285	Matériel de téléphonie reçu en affectation	5 ans		28285
2288	Autres reçus en affectation	10 ans		28288